

## LA CFDT AER2A et les risques routiers

### La CFDT obtient des solutions

Pour une conduite responsable, respectons le code de la route !

Expérimentation du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2009  
Un bilan sera fait en décembre 2009 pour envisager la  
pérennisation du dispositif

**[RESPECTÉS]**

**A connaître :**

"La démarche pour connaître le nombre de points restant sur votre permis de conduire est strictement personnelle.

La Préfecture ou la sous-préfecture ne vous communiquera pas ces données par téléphone ou par courrier.

**Vous devez vous y rendre personnellement** en demandant un **relevé intégral d'information.**

Vous pouvez consulter votre nombre de points du permis de conduire sur le site <http://www.telepoints.info/>

Dans le cadre de la politique Nationale de sécurité routière et à la suite d'une réunion de concertation intersyndicale la DT Centre Est se propose d'engager une expérimentation à destination des chauffeurs professionnels, afin de renforcer les mesures de prévention visant à s'assurer que les salariés de l'entreprise sont dans une démarche constante de conduite exemplaire. Cette action consiste à inciter ces collaborateurs à participer à des stages de sensibilisation à la sécurité routière organisés par des centres agréés.

Sont considérés comme chauffeurs professionnels, l'ensemble des collaborateurs de la DT CE :

- disposant d'une autorisation de remisage à domicile d'un véhicule de l'entreprise ;
- étant d'importants utilisateurs des pools auto ;
- étant des chauffeurs de véhicules spécifiques (camion nacelle, etc.).

ATTENTION : N'entre pas dans ce cadre l'ensemble des salariés sédentaires (centre d'appels, activités de back office, etc.).

#### 1. Vous avez été flashé.

L'entreprise ne vous dénoncera pas ; elle vous transmettra le procès verbal pour règlement. Attention, en l'absence de paiement et en cas de relance par les forces de l'ordre, France Telecom se réserve le droit de transmettre vos coordonnées.

#### 2. vous risquez de voir votre permis suspendu ou retiré.

(et si vous n'avez pas commis de délits routiers graves)

Vous avez la possibilité d'avoir une aide de France Telecom pour passez un stage « de récupération de point ».

L'aide de l'employeur sera :

- les deux journées de stage prise en charge sur le temps de travail.
- 50% du coût du stage.

#### 3. Vous êtes sous le coup d'une suspension ou de retrait de permis.

Vous pourrez bénéficier d'une solution de reclassement temporaire au sein de votre unité.

A l'issue de la période de suspension ou après l'obtention d'un nouveau permis, le salarié pourra retrouver son ancien poste dans la mesure où, sur une zone géographique donnée ce type d'emploi n'aura pas été supprimé. Dans le cadre des projets de transformation, la situation des salariés en reclassement temporaire sera étudiée.

Si vous souhaitez d'autres informations sur ce sujet, contactez les militants CFDT de l'AER2A

**La CFDT, c'est faire.**



**[Nous rejoindre... Pourquoi pas toi ?]**

[www.cfdt-ftorange.fr](http://www.cfdt-ftorange.fr)